

Règlement officiel de la plateforme d'e-couponing "Salon Exclusif" de L'Oréal Professionnel (ci-après dénommé « le Règlement »)

La Société L'Oréal Belgilux SA, Division des Produits Professionnels (ci-après dénommée « l'Organisateur »), située Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.136.453, met en place une plateforme d'e-couponing intitulée « Salon Exclusif » (ci-après « la Plateforme »).

Article 1 : Définitions

Dans ce Règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- « Plateforme » : la plateforme online d'e-couponing intitulée « Salon Exclusif »
- « Participant » ou « vous » : la personne qui satisfait aux conditions de l'Article 3 et qui participe aux actions proposées.
- « Site » : le site web accessible à l'adresse internet suivante : www.salon-exclusif.be
- « Organisateur » ou « nous » : L'Oréal Belgilux S.A.

Article 2 : Durée

Toutes nos actions ont une durée déterminée dans le temps. Vous pouvez trouver ces informations dans la liste des deals disponibles sur la page d'accueil ou sur la page de détails de chaque deal (colonne de droite).

Article 3 : Conditions de remboursement

Les actions « Salon Exclusif » sont valables uniquement en Belgique et au Grand Duché Du Luxembourg. Les actions sont réservées aux membres de la plateforme.

Une inscription préalable à l'impression du bon de réduction est donc obligatoire.

Comment obtenir le remboursement ?

Rendez-vous dans le deal qui vous correspond, cliquez sur « demande de remboursement » dans la colonne de droite. Il vous suffira ensuite d'uploader votre preuve de paiement (photo ou scan), d'introduire votre numéro de compte IBAN (potentiellement préenregistré si vous l'avez renseigné lors de votre inscription). Validez et c'est envoyé.

Pour que votre remboursement soit valide, vous devez :

1. Faire une photo de votre ticket de caisse ou de votre preuve d'achat certifiée et télécharger la photo dans le champ prévu à cet effet sur salon-exclusif.be/fr/remboursement.
 - a. Sont considérés comme preuves d'achat recevables : un ticket de caisse, une preuve d'achat certifiée par le salon L'Oréal Professionnel (par exemple : cachet du coiffeur)

2. Nous communiquer votre numéro de compte IBAN (composé de 14 chiffres)

Votre remboursement sera effectué par virement sur votre compte bancaire, dans un délai d'environ 10 à 15 jours après validation de votre demande, sur le compte IBAN communiqué lors de la validation du formulaire si par voie électronique.

Toutes nos actions sont uniquement valables pour les personnes ayant un numéro de compte belge ou luxembourgeois au format IBAN.

Chaque action est limitée à un seul remboursement par personne. Le bon de réduction ne peut être échangé contre de l'argent dans le point de vente.

Article 4 : Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/92 sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel des Participants seront reprises par l'Organisateur dans une banque de données. Ces données à caractère personnel seront traitées par l'Organisateur pour procéder au remboursement des Participants.

Dans le cas où le Participant a marqué explicitement son accord, ses données à caractère personnel pourront être utilisées par l'Organisateur pour d'éventuelles Actions de direct marketing. Les adresses ne seront pas communiquées à des tiers à des fins commerciales.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Les personnes qui exercent leur droit de supprimer leurs données avant la fin de l'Action « Salon Exclusif » sont supposées s'abstenir de participer.

Article 5 : Fraude

Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus ou des soupçons raisonnables de fraude peuvent entraîner l'exclusion du participant, sans nécessiter d'avertissement préalable. En outre, l'Organisateur se réserve le droit d'entreprendre les démarches légales nécessaires contre quiconque a fraudé, a tenté de frauder, est responsable d'un abus ou a tenté de commettre un abus. Les participations organisées ou collectives au Jeu seront considérées comme un abus ou une fraude et elles peuvent entraîner l'exclusion des dites participations, en gardant intacts tous les autres droits de l'Organisateur.

Article 6 : Dispositions générales

L'Organisateur de cette Action se réserve le droit d'apporter des modifications à cette Action, à son déroulement et/ou au Règlement si des circonstances imprévues échappant à sa volonté l'exigent.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable si l'Action devait être interrompue, reportée ou annulée pour des raisons échappant à sa volonté. Toute situation non prévue explicitement dans ce Règlement sera soumise à une décision de l'Organisateur. Aucun recours ne peut être introduit contre ses décisions.

La participation est subordonnée à l'acceptation inconditionnelle de ce Règlement dans son intégralité. En cas de litige, le droit belge est le droit applicable et les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Article 7 : Questions ?

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez contacter l'Organisateur :

- Par email : contact@salon-exclusif.be
- Par poste : L'Oréal Belgilux, Division Produits Professionnels, Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles